



Ligue de Football des Pays de la Loire
**CR d'Organisation des
Compétitions Seniors Féminines**



PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du :	06 Octobre 2021
Présidence :	Florent MANDIN
Présents :	Gabriel GO – Daniel ROGER
Excusés :	Lydie CHARRIER – Philippe BASSET – Fabienne MANCEAU – Bruno LA POSTA – Martine COCHON
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

M. Florent MANDIN, membre du club de MAREUIL SP.C. (541328),
M. Gabriel GO, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226),

Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe de France Féminine

➔ Homologation des résultats des rencontres du 3^{ème} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 3^{ème} tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

➔ Tirage du 4^{ème} tour

Le tirage au sort des rencontres du 4^{ème} tour est effectué par Laura LACOSTE et Mélyny GOUTARD – joueuses en D2 Féminine à l'ESOF La Roche sur Yon et Sandrine FERMI – Directrice du Développement Humain et de la Communication au Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Il y aura donc 8 matchs. Les rencontres auront lieu le Dimanche 17 Octobre 2021 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.

3. Coupe Pays de la Loire Seniors Féminine

➔ Forfaits

Match n°24018190 : GF SUD LOIRE MONTAGNE / POUZAUGES BOCAGE FC du 03.10.2021

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe des POUZAUGES BOCAGE FC, adressé par mail. Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, les POUZAUGES BOCAGE FC :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°24018184 : TIERCE CHEFFES AS / SPAY USN du 03.10.2021

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de SPAY USN, adressé par mail. Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, SPAY USN :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°24018185 : ST BERTHEVIN US / LES PONTS DE CE AS du 03.10.2021

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe des PONTS DE CE AS, adressé par mail. Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, LES PONTS DE CE AS :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

➔ Homologation des résultats des rencontres du 2^{ème} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 2^{ème} tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

➔ Tirage du 3^{ème} tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 3^{ème} tour qui auront lieu le Dimanche 17 Octobre 2021 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.

16 équipes sont exemptes : les 16 équipes encore en lice en CDF Féminine. Il y aura donc 14 matchs.

4. Coupe Pays de la Loire U18 Féminine

➔ Tirage du 1^{er} tour

La Commission établit le tirage du 1^{er} tour de Coupe Pays de la Loire U18 Féminines. 36 équipes se sont engagées pour cette Coupe.

29 équipes sont exemptes : les 11 équipes de Régional U18 Féminin + 18 équipes tirées au sort. Il y aura donc 3 matchs.

5. Championnat Régional U18 Féminin

➔ Forfait général

La Commission prend connaissance du forfait général de l'équipe de GF ORVAULT engagée en Championnat Régional U18 Féminin – Groupe A.

En conséquence, l'équipe de GF ORVAULT est également retirée de la Coupe Pays de la Loire U18 Féminines.

5. Calendrier

Prochaine CROC : Mardi 19 Octobre à Volkswagen de Nantes.

Le Président

Florent MANDIN



La Secrétaire

Oriane BILLY

